

## AVIS AU PUBLIC

### **réf. Autorisation : EAU/AUT/26/0664**

Conformément aux dispositions de l'article 24§1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'Administration communale de Vichten a présenté une demande d'autorisation ayant pour objet :

### **Création d'un fossé d'évacuation des eaux pluviales avec raccordement au cours d'eau « Buttebaach » à Vichten.**

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Vichten, le 10 juin 2026

Pour le Collège des Bourgmestre et Échevins,

le Bourgmestre

le Secrétaire

  
Paul MARÉCHAL



  
Frank FLENER